



DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

CANTON DE  
DEUIL-LA BARRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE GROSLAY

**DECISION N° 2024 - 15**

**Objet : Mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et enfouissement des réseaux de la rue du Champ de l'Asile - signature du marché**

**Le Maire de Groslay,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique notamment son article R2122-8 et suivants concernant les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 susvisé, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 200 000 € HT pour les marchés de travaux, et au-delà de ces montants jusqu'au seuil des procédures formalisées, sur avis conforme de la Commission d'appel d'offres statuant en qualité de Commission des Marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** les crédits inscrits au budget,

**VU** la proposition en date du 21 Mars 2024, du Bureau d'Etudes SCHEMA INFRA sis 6 sente de l'Abreuvoir, 78 250 OINVILLE SUR MONTCIENT (SIREN N° 523 144 35000015), mandataire du groupement composé de SCHEMA INFRA et du Bureau d'Etudes STUR, sis 11 rue du Cautison, « Les Planches », 27 400 ACQUIGNY (SIREN 309 869 469 00051),

**CONSIDERANT** la volonté de la ville de Groslay d'aménager la voirie et enfouir les réseaux de la rue du Champ de l'Asile,

**CONSIDERANT** la nécessité de se faire assister par un maitre d'œuvre pour la réalisation des travaux,

### DECIDE

**Article 1 :** de signer le marché ayant pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie et l'enfouissement des réseaux de la rue du Champ de l'Asile, avec le groupement composé du **Bureau d'Etudes SCHEMA INFRA**, mandataire, sis 6 sente de l'Abreuvoir, 78 250 OINVILLE SUR MONTCIENT (SIREN N°523 144 350 00015), et du Bureau d'Etudes STUR sis 11

Accès en ligne : <https://www.prefecture.groslay.fr/procurements/095-219502887-20240328-2024-15-A1>  
 Date de réception préfecture : 03/04/2024

Planches », 27 400 ACQUIGNY, pour un taux de rémunération de 6 % du montant des travaux (estimés à 430 000 € HT) soit un forfait provisoire de rémunération de 25 800 € HT (vingt-cinq-mille-huit-cent euros hors taxes) soit 30 960 € TTC (trente-mille-neuf-cent-soixante euros toutes taxes comprises).

La durée totale de la mission de maîtrise d'œuvre est fonction de la durée de réalisation des travaux, estimés à neuf mois (dont un mois de préparation de chantier).

**Article 2 :** d'imputer les dépenses liées à ce marché au budget d'investissement de la ville.

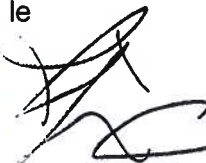

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Fait à Groslay, le 28 mars 2024

Transmis pour notification le :

Certifié exécutoire par le Maire,  
le

  
  
**Patrick CANCOUËT**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa date de notification.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20240328-2024-15-AI  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024